

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr la ligne; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

LE BOYCOTTAGE DE L'ALLEMAGNE et de ses produits est-il possible?

Comme plusieurs de nos confrères, nous avons reçu d'un inconnu le *Journal de Genève* du 12 août, mis à la poste d'Alger, qui publie un article sur l'œuvre de M. Charles Gide, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

On sait que ce professeur a proclamé la faillite de la guerre économique quand il a vu le Gouvernement obligé de fermer les yeux sur l'importation des aiguilles à tricoter allemandes par le canal de la Suisse pour ne pas tuer la bonneterie chez les alliés.

M. Charles Gide, dans une brochure intitulée *La Politique Commerciale après la Guerre*, affirme la nécessité pour nous de reprendre, dès le lendemain de la paix, les relations commerciales avec l'Allemagne; on peut, dit-il, haïr un peuple et néanmoins apprécier ses produits.

Ici, en Tunisie, où la kamelote boche était fort prisée, des commerçants en général, et des principaux membres de notre Ligue austro-allemande en particulier, en raison des prix très réduits consentis et des longs délais des paiements accordés, nous sommes contraints d'opiner dans le sens de M. Ch. Gide, non que nous prisonniers cette kamelote, mais parce que nous voyons que nous serons fatalement obligés d'en arriver là.

Il y a maints produits qui nous venaient d'Allemagne ou d'Autriche-Hongrie et qu'on n'a pu remplacer, d'autres qui l'ont été coûteux quatre et cinq fois plus cher. Et les petits budgets, forcés de compter, protesteraient fort si on continuait, après la guerre, à leur faire payer certains objets le triple, le quadruple et même le quintuple des prix auxquels ils étaient habitués. Les petits budgets, en général, s'inquiètent généralement peu de la provenance des objets qu'on leur vend; ce qui les intéresse surtout, c'est le prix à déboursier.

Et de longtemps, peut-être toujours, nous n'arriverons à pouvoir livrer nos marchandises aux prix que nous faisaient les boches parce que la main-d'œuvre chez eux est excessivement réduite.

Mais, de toutes façons, le public ne peut plus espérer pouvoir payer les prix d'avant-guerre, car le traité de Francfort ayant été déchiré par ceux-là mêmes qui nous l'avaient imposé, leurs marchandises après la guerre ne jouiront plus des avantages spéciaux considérables que nous avions dû leur consentir et qui leur permettaient de venir concurrencer nos propres produits chez nous.

Enfin, M. Gide émet la thèse que nous avons émise nous-même si nos lecteurs s'en souviennent : « Dans l'hypothèse d'une victoire ⁽¹⁾ telle qu'on la suppose, une énorme indemnité de guerre serait certainement imposée à l'Allemagne. Or, le boycottage aurait précisément pour résultat de la

rendre irrecouvrable. Supposons un créancier hypothécaire qui empêcherait son débiteur de vendre ses récoltes. Comment celui-ci pourrait-il le payer? Où prendrait-il l'argent ?

La question mérite d'être sérieusement examinée. L'Allemagne est en guerre contre le monde entier ou presque, car les neutres, depuis l'entrée des Etats-Unis dans le conflit, ne représentent qu'une infime minorité, si infime qu'il est inutile d'en parler.

Si tous les alliés ferment leurs portes, non seulement elle ne pourra plus écouler ses produits, mais elle ne pourra plus en acheter, même pour se nourrir.

Alors même qu'elle serait battue à plates coutures, jamais les alliés, malgré l'ignominie et la scélératesse de ses dirigeants, ne voudraient condamner une population de soixante-dix millions à mourir de faim. Donc, le boycottage plein et entier, tel que que certains le voudraient, n'est pas possible.

Entre les arguments de M. Ch. Gide et les partisans du boycottage à outrance, il y aura une formule à trouver et, bien que la fable nous apprenne qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, on pourrait tout de même commencer dès maintenant à se mettre au travail pour examiner ce qu'il conviendra de faire vis-à-vis de ce peuple de proie le jour où la force des armes alliées lui aura imposé la victoire.

N'est-ce pas votre avis, M. Steeg ?

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

Les boches suppriment les lettres de nos chers prisonniers et leur volent les colis de vivres.

Aujourd'hui que nous possédons, nos alliés et nous, un nombre respectable de prisonniers austro-boches, nos gouvernants ont-ils rester plus longtemps impassibles devant la conduite odieuse et abjecte de nos ennemis vis-à-vis de nos chers prisonniers ?

Non seulement les boches ne se contentent pas de les traiter de la façon la plus inhumaine, mais ils possèdent les lettres qui leur apportent un peu de joie et de réconfort, ils vont même plus loin dans l'abjection : ils leur volent les colis de vivres dont ils ont tant besoin pour ne pas mourir de faim, car ils sont nourris Dieu sait de quelle saleté, tandis que nous avons les leurs qui sont tous gras à lard ainsi qu'on peut le voir dans leurs camps ou sur les chantiers auxquels ils sont affectés.

Si l'on pouvait douter de nos renseignements, nous avons là sous les yeux la lettre d'une pauvre mère qui nous écrit :

« Depuis deux mois, j'étais sans nouvelles de mon pauvre fils et j'en perdais la tête, sachant que depuis le 1^{er} avril, il ne recevait aucun colis. Enfin, hier, j'ai reçu une petite carte où il me dit que depuis cinq mois, il est dans un état de nervosité extrême.

Depuis le 15 mars, je lui ai envoyé vingt-huit colis et il n'en a reçu aucun.

Ces sales boches ont la méchanceté de lui faire parvenir seulement mes lettres qui lui annonçaient les colis afin de mieux exaspérer leur victime puisqu'ils les lui volaient et qu'il n'en recevait aucun... »

Est-ce assez odieux, misérable ?

Le Gouvernement s'emploie-t-il à faire mettre un terme à ces vols répétés sur une vaste échelle qui constituent une criminelle entreprise bien digne de la kultur ?

Mais si tous les colis subissent le même sort, pourquoi continuer les envois, et ne ferait-on pas mieux de les supprimer radicalement plutôt que de les faire servir au ravitaillement des boches ?

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

Le ministère Painlevé-Steeg

Nous ne recevons aucun journal allemand et, en recevions-nous, que nous serions incapable de savoir ce qu'ils disent, ne connaissant pas un traître mot de cette horrible langue que M. Steeg parle aussi bien que son père la parlait.

Nous aurions été très aise de connaître l'opinion boche sur la composition du cabinet Painlevé-Steeg qui, pour nous, a déjà du plomb dans l'aile par la présence d'un homme que M. Painlevé aurait dû être le dernier à appeler.

Il est incroyable que sur les huit cents parlementaires en exercice, M. Painlevé soit allé justement chercher le seul homme qui, dans les temps présents, n'aurait pas dû être appelé. Ce n'est pas une raison parce que M. Ribot l'avait fait pour que M. Painlevé en fit autant. Nous le regrettons pour lui, car M. Painlevé, ministre de la Guerre, commençait à inspirer confiance aux masses et on ne lui pardonnera pas ce choix malheureux entre tous.

A la Conférence Consultative

C'est avec un véritable plaisir que nous avons vu les membres de la Conférence Consultative porter leurs voix sur notre excellent confrère Pierre Omessa, actuellement mobilisé comme capitaine, pour le secrétariat en remplacement du regretté M. Bertholon.

Toutes nos félicitations à notre ami pour son discours rendant hommage aux services rendus à la Tunisie par M. Alapetite qui s'efforce de faire traverser la dure crise dans les conditions les moins mauvaises pour tous.

Au Gouvernement Tunisien

M. Blanc, secrétaire général du Gouvernement tunisien, fatigué par le climat, a dû se rendre en France pour s'y faire soigner.

Nous lui adressons nos sincères souhaits de complet rétablissement.

Pendant son absence, M. Reclus, secrétaire général-adjoint, assure la direction de tous les services.

Dans l'Ouissam Alaouite

M. Chadly Okbi, caïd de la banlieue, a reçu la croix de commandeur de l'Ouissam Alaouite du Maroc.

Sincères félicitations.

Pour les amis de P. Lambert

Notre excellent confrère a quitté l'ambulance 147 pour gérer le service de la blanchisserie à Clermont (Oise), à une portée de fusil du front.

Faux calcul

Quand l'*Echo de Bizerte* vient raconter que les 70 kilomètres de voie large de Nebeur au djebel Ouenza pourraient être construits en six mois, le public se demande si c'est sérieux quand on a vu le temps qu'il a fallu pour les 85 kilomètres de voie étroite de Graïba à Gabès — deux ans — et celui que nécessitent les trente kilomètres de Menzel bou Zalfa au terminus provisoire de la ligne de Kélibia.

Si nous comptons que les travaux ont été commencés en mars et qu'ils ne seront achevés que dans quatre mois, on juge si les calculs de notre confrère sont exacts.

Le prix de l'orge

Quand la *Dépêche* publie un communiqué ambigu, il faut s'attendre à voir surgir quelque décision pour faire passer la pilule en douceur et qui sera loin de donner satisfaction à tous les intérêts en jeu, si opposés les uns aux autres.

Lorsque nous lisons celui relatif aux céréales, nous ne pûmes nous empêcher de nous demander quelle anguille était sous roche et que nous réservait ce communiqué tiré par les cheveux.

La réponse nous a été donnée à la Conférence Consultative pour l'augmen-

tation du prix du blé et de l'orge : 8 fr. 50 pour le blé et 7 francs pour l'orge. Passe encore pour le blé, mais pourquoi l'orge ? Cette augmentation enrichira un peu plus les trafiquants dont nous dénonçons il y a quelque temps les achats à 25 francs le quintal, c'est-à-dire à un prix très supérieur à celui de la taxe. Ces ruffians savaient bien ce qu'ils faisaient puisqu'aujourd'hui leur bénéfice réel et net va se chiffrer par 5 francs le quintal, mais ces vautours espèrent encore davantage et tablent sur 15 francs dans six mois. Le tout est de savoir si le Gouvernement permettra cette exploitation éhontée en ne maintenant pas la taxe pour l'orge destinée aux besoins du pays que le fellah a tant de peine déjà à payer 22-23 fr. le quintal.

C'est très beau de jouer de la prime, mais il ne faudrait pas, en fin de compte, la faire payer par le pays puisque l'importance de la récolte ne permettra pas d'en laisser exporter aucune quantité, aussi nous espérons qu'avant de revenir sur la taxe établie, ou décrètera que le prix de 30 fr. 50 n'est applicable qu'aux orges exportées, quant à celles pour la consommation locale, rien n'est changé à la taxe en vigueur.

Histoire de scorpion

Nous ne savons à quoi rime cette histoire de scorpion qui a fait l'objet de divers échos chez notre confrère le *Courrier de Tunisie*, mais ce que nous savons, c'est qu'elle a fait marcher les langues stupidement et atteint un résultat auquel le *Courrier* ne songeait certainement pas.

Un scandale à faire cesser

Pour certains de nos lecteurs et pour nous-même, il nous est très difficile d'admettre après plus de trois ans de guerre, qu'aucune décision n'ait été prise sur l'admission des étrangers aux ventes d'immeubles par licitation ou par autorité de justice.

S'il y a de bons étrangers auxquels nous sommes heureux d'accorder une hospitalité aussi franche que large, il y en a d'autres que nous verrions avec plaisir repasser vivement la frontière bon gré ou mal gré.

De ce nombre sont tous ces poltrons, ces lâches plutôt qui, nés sur notre sol et mis au pied du mur, repoussent dédaigneusement de faire partie de la grande famille française pour ne pas être appelés à la défendre. Et ces gens-là ont le droit d'acheter à la barre des tribunaux des immeubles qu'ils auront pour ainsi dire pour un morceau de pain faute de concurrents français qui, patriotiquement, apportent leurs disponibilités à la défense du pays. C'est un scandale qu'il faut faire cesser, tout au moins pendant la guerre.

La Suisse ne reconnaît pas

la destitution d'Abbas-Hilmi

A l'occasion d'un procès engagé en Suisse par un ancien juge égyptien contre Abbas-Hilmi, ancien khédivé d'Egypte, pour le paiement d'une dette personnelle de 75.000 francs, le conseil fédéral a estimé que l'ex-khédivé paraît être admis à l'exterritorialité; en conséquence, il a refusé l'autorisation d'ester, en un mot la Suisse ne reconnaît pas la destitution de l'ancien khédivé qui, pour elle, est toujours sur le trône, d'où nos amis les Anglais l'ont chassé — et pour cause d'entente avec nos ennemis.

Mauvaise tactique

Pendant qu'on nous interdit de parler des menus incidents — bien vite réprimés — qui se sont produits ici et là dans la Régence, la presse algéroise a pu s'étendre à son aise sur ces incidents déjà passés ici dans le domaine de l'oubli.

Que disons-nous! elle peut s'étendre! Le jeune Victor Boukhors, de Sfax, qui prétend être le seul représentant pour toute la Tunisie du *Pays*, défaitiste le seul journal auquel l'Allemagne autorise le passage sur son territoire pour les pays scandinaves, ce Victor Boukhors fait raconter des balivernes et même menacer nos dirigeants tout au long d'un journal juif de Constantine.

Nous espérons que la censure nous permettra de reproduire les menaces de ce jeune homme, car Victor Boukhors a tout juste vingt et un ans, mais il préfère au rude séjour de la tranchée celui plus calme de Sfax, sa ville natale, où il se terre pour débiter des âneries et tirer sur le ministre et ses collaborateurs :

« Non, messieurs du Protectorat, la France républicaine ne peut tolérer pareilles injustices et demain, lorsqu'elle entendra la vérité de la bouche de nos délégués, elle saura certainement infliger les sanctions méritées et réparer les fautes commises en son nom.

« V. B. »

Et voilà, M. Alapetite et le général Alix n'ont qu'à bien se tenir, car ils sont dans des fichus draps.

La main dans le... sucre

—(o)—

Quelle est cette histoire partie de Paris qui fait aujourd'hui le tour de la presse algérienne dans laquelle seraient mêlés un fonctionnaire du Gouvernement général de l'Algérie et les firmes tunisiennes Calo et G. Montefiore ?

Mais laissons raconter l'affaire par nos confrères d'Algérie et plaignons nos malheureux voisins, si elle est exacte, d'avoir eu recours — la main forcée — à nos brasseurs d'affaires bien connus.

Mais nous sommes sûr, dans le cas où elle aurait un fond de vérité, que M. Lutaud saura prendre les sanctions qu'elle comporte dès son retour de France :

L'affaire des sucres algériens

Pourquoi, pendant que nos poilus font leur devoir à la frontière, leurs familles souffrent-elles de la cherté des vivres ? Parce que le Gouvernement n'a pas su se placer, entre les exploités et les exploités ; qu'il a craint de déplaire aux affameurs, en train d'édifier une kolossale fortune en livrant aux travailleurs des denrées de première nécessité à des prix scandaleux.

D'un bout à l'autre la France est mise au pillage. C'est le régime des abjects pots de vin, des compromissions grassesment rémunérées par les faveurs, les bonnes places et la galette.

Dans les administrations civiles ou militaires, partout, l'on tripote ; et, tel que j'ai connu, avant la guerre, dans une purée noire, aujourd'hui roule automobile.

Connaissez-vous le mot de ce sous-intendant auquel on remettait un assez gentil pourboire pour compléter sa myopie ?

— Pardon ! Monsieur, me prendriez-vous pour un officier gestionnaire ?

Et le commerçant comprit qu'il s'adressait à un intendant.

Tous les abus, tous les gaspillages, tous les crimes, que nous constatons, nous les devons à la censure.

C'est à l'abri de cette mesure inique prise par le gouvernement, qu'opèrent les forbans protégés.

Et la censure, illégale, fonctionnant en violation de la Charte de 1830, a été rétablie, par de pseudo-républicains, afin de museler la presse indépendante, pendant que l'autre applaudissait à la décision gouvernementale.

La crainte de la presse était pour certains le commencement de la sagesse.

Or, en l'absence de cette indiscrète, tous les malfaiteurs publics se sont entendus pour valser en rond.

Et ce qui a surtout dansé, ce sont les milliards de la France. Ceux qui avaient charge de veiller au bon emploi de notre argent sont devenus sourds et aveugles, afin de conserver leur place.

C'est ce qui explique pourquoi des officiers généraux à la conscience inflexible, ne sont restés à leur poste que six mois à peine, tandis que leurs successeurs l'occupent depuis plus de deux ans.

Ceux-ci ont la manière, que ceux-là n'avaient pas.

Les scandales succèdent aux scandales et personne n'intervient pour les faire cesser.

Faut-il parler de celui du sucre algérien ?

Tout de même je me risque, afin de savoir jusqu'où Anastasie poussera sa complaisance pour les tripoteurs.

Voici : Dès la première année de guerre, les négociants algériens passèrent des marchés avec la Métropole, afin d'avoir du sucre à bon compte.

Ce sucre qui revenait à 1 fr. 45 le kilo était revendu 1 fr. 55 au détail.

(1) Aujourd'hui ce n'est plus l'hypothèse, mais la certitude pleine et entière. N. D. L. R.

DIRECTION DES FORÊTS

AVIS

Le public est informé qu'il sera procédé à Tunis, le jeudi 4 octobre 1917, à huit heures du matin, dans une salle de la Direction Générale de l'Agriculture, boulevard Bab-Benat, à la vente des lièges de reproduction provenant des récoltes effectuées en 1914, 1915, 1916 et 1917.

Ces lièges sont empilés sur les dépôts de Tamera, Sidi-Rouine, Sidi-Bader, Tabarka, Babouch, Ain-Draham, Camp Vincendon, Ghardimaou et El-Mouadgen.

Pour plus amples renseignements, s'adresser dans les bureaux du Service des Forêts à Tunis, Tabarka, Ain-Draham et El-Feidja.

L'ÉNIGME DE CHARLEROI

Quelle est la réponse à l'agonisant problématique qui, dès le début de la guerre, se posa dans l'esprit de tous les Français : Que s'est-il passé à Charleroi ?

La réponse précise, exacte, documentée, hors de toute contestation est donnée dans la brochure de M. Gabriel Hanotaux, extraite de sa grande Histoire Illustrée de la Guerre de 1914.

A Charleroi, deux corps français seulement ont donné et ont été refoulés par les Allemands de von Bulow et de von Kluck. Mais aussitôt la retraite commencée, le général Joffre a repris l'affaire en mains et a jeté les Allemands dans le piège qui les a conduits à la bataille de la Marne.

Tout le monde voudra lire le récit saisissant de cette belle manœuvre.

On y verra comment à la guerre la droiture de l'intelligence et le sens des réalités sont les qualités qui finissent toujours par l'emporter.

Les Allemands ont cherché le succès par le coup de surprise et de félonie consistant à envahir la Belgique. Joffre les attendait sur la Sambre, les arrêta, brisa leur mouvement tournant qui menaçait Dunkerque, Calais, Le Havre.

Alors, il prend du champ, les attaque à Guise et sur la Meuse, les bat à la Trôlée, le Chantre et au Grand Couronné et, enfin, anéantit tout le grand plan allemand à la bataille de la Marne.

L'Enigme de Charleroi met en lumière les hauts mérites du commandement français et la valeur incomparable de l'armée française.

(Un vol. in 18, 128 pages, 4 cartes ; Prix : 1 fr. 50. — Chez tous les libraires et à l'Édition Française Illustrée, 30, rue de Provence, Paris.)

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de la cire, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

Maisons boches ou ennichées

Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.

Cela allait, et chacun était satisfait.

Quelque part, dans un petit coin du Gouvernement général, il y avait un citoyen qui espérait gagner la grosse somme en spéculant sur les sucres égyptiens, de concert avec les maisons Montefiore et Calo de Tunis.

Pour arriver à ses fins, oubliant de mettre M. Lutaud dans le secret de son affaire, le gouvernement employé remit à M. Calo une lettre d'introduction auprès des grossistes d'Alger, Oran et Constantine.

Cette lettre disait : « Que si les négociants ne s'engageaient à prendre des milliers de tonnes de sucre égyptien, 5.000 tonnes par province, le Gouvernement général interdirait l'importation des sucres de Marseille ».

C'était clair, net, précis. Les négociants algériens n'eurent pas le courage de résister ; mais, ils eurent celui de chanter.

Ils passèrent donc commande à M. Calo de Tunis, si bien recommandé, pour dernière livraison en septembre prochain.

Et les Montefiore et Calo de Tunis, qui devaient boire un bouillon sucré, ont fait, grâce à leur protecteur du Gouvernement général, une riche affaire.

Le peuple, lui, en faisait une mauvaise, puisqu'il devait payer le sucre 2 fr. 50 le kilo au lieu de 1 fr. 55 maximum.

Pourquoi ? Parce que le commerçant était tenu de vendre :

- 1 sac sucre en pain 100 kilos France, coût 164 francs.
- 2 sacs sucre granulé 200 kilos Egypte, coût 432 francs.
- 2 caisses 25 kilos sucre scié Egypte, coût 118 francs.

Soit 350 kilos revenant ensemble à 714 fr., c'est-à-dire 2 fr. 04 le kilo.

Alors que le sucre métropolitain revenait à 1 fr. 45, et était vendu par les municipalités 1 fr. 55 le kilo.

Ajoutez aux prix indiqués les bénéfices des grossistes et détaillants, soit 52 fr. sur 350 kilos et vous verrez que le sucre ne peut être livré au consommateur à moins de 2 fr. 50 le kilo.

A qui a profité cette spéculation ? Au fonctionnaire du Gouvernement général, devenu pour un instant l'associé ou l'intéressé dans l'affaire Montefiore et Calo de Tunis.

C'est peut-être à ce même fonctionnaire que l'on doit la scandaleuse augmentation de 5 francs sur les céréales alors que les colons de la province d'Oran avaient déjà livré leurs grains.

Is fecit quid prodest, dit un vieil adage !

Mais personne ne voudra rechercher à qui la chose a profité, parce que tout le monde a intérêt à faire la conspiration du silence.

Eh bien ! moi, je réclame une enquête sévère afin de découvrir le coupable caché dans l'ancre gubernatorial.

J'ose espérer que M. Lutaud voudra bien l'ordonner.

Je profite de l'occasion pour crier « casse-cou ! » au gouvernement.

Mon devoir de Français et de républicain m'oblige à le prévenir que le peuple, las d'être exploité, murmure, qu'il pourrait bien manifester bruyamment son mécontentement.

Or, le devoir du gouvernement est d'éviter tout ce qui pourrait troubler la quiétude de ceux qui font le leur à la frontière.

Il est indispensable que les poils ignorent pendant qu'ils se battent, les leurs sont victimes des agissements honteux de vils spéculateurs et qu'ils sachent surtout qu'il y a à la tête du gouvernement un homme décidé à rappeler à la pudeur ceux qui espèrent édifier une fortune de guerre sur la misère des prolétaires.

Je souhaite d'être entendu.

Marcel DESBIEFS.

Le sucre d'Égypte, acheté par M. GEISER, du Gouvernement Général, a été transporté sur des bateaux appartenant à l'État.

A qui donc ont été payés les 1.000 francs versés par l'Algérie comme prix de la tonne ?

L'Action Algérienne.

ECHOS (Suite)

Les braves

CITATION A L'ORDRE DU RÉGIMENT : Tristan Bodoï, maréchal des logis au 115^e régiment d'artillerie lourde :

« A continué à diriger le tir avec de violents bombardements, où il a donné à ses hommes un bel exemple de courage et de sang-froid ».

Sincères félicitations à ce brave.

L'Allemagne est affamée ?

Qui nous disait que l'Allemagne manquait d'engrais, qu'elle était affamée ?

Nous avons signalé, il y a deux ou trois mois, l'importante livraison de pommes de terre faite à la Suisse ; aujourd'hui, par une convention économique conclue encore avec celle-ci, elle s'engage non seulement à lui livrer le charbon, 200.000 tonnes par mois et 19.000 tonnes d'acier, toujours par mois, mais encore à lui fournir d'importantes quan-

tités d'engrais chimiques, ainsi qu'une certaine quantité de sucre pour remplacer celui qui est contenu dans le chocolat, le lait condensé et les produits de conserve livrés par la Suisse ; en outre, des semences, de la paille, de la benzine et du zinc.

D'autre part, il est prévu que la Suisse fournira à l'Allemagne ses produits laitiers en quantités bien inférieures à celles qui furent livrées l'an dernier, 19.000 au lieu de 43.000 tonnes. Elle accordera des permis d'exportation pour environ 10.000 têtes de bétail.

Un peu de la Suisse, un peu de la Hollande, de la Suède, du Danemark et la guerre, grâce à ces concours, se prolonge au-delà de toutes prévisions.

Sus aux spéculateurs

La leçon infligée à M. Cesana n'aura décidément pas servi puisqu'on voit le savon augmenter de jour en jour, même chez M. Boccaraz, actuellement délégué à l'Instruction.

Pour la gouverne de M. le Procureur de la République, nous lui signalons que le parquet de Marseille — voir « Petit Marseillais » du samedi 15 septembre — vient de faire incarcérer à la prison Chave le plus gros minotier de la ville ainsi qu'un gros commissionnaire de la place pour délit d'accaparement en vue de la spéculation et vente au-dessus de la taxe en se faisant remettre de la main à la main le surplus, de façon à ne pas tomber sous le coup de la loi. Mais la loi a été la plus forte puisque le parquet, malgré la haute situation commerciale de ces individus, les a fait incarcérer.

Quant on se décidera en Tunisie à prendre des décisions semblables, nous verrons vite la spéculation mettre les pouces au grand contentement de la population.

Le chocolat

Devant la hausse inconsidérée du chocolat et du cacao, le gouvernement métropolitain vient de taxer cette marchandise dont l'application entrera en vigueur à partir du 1^{er} octobre.

Est-ce qu'on ne va pas en faire autant en Tunisie où les prix sont bien plus élevés qu'en France ?

Et les laitiers ?

On se demande, dans le public, qui aura raison de nos dirigeants ou des laitiers, paraît-il décidés mordicus à ne pas abaisser le prix de 0.70 — véritablement exagéré.

Un bon petit procès-verbal aurait certainement raison de ces vils exploitateurs.

L'heure légale

Si nous sommes bien renseignés, c'est à partir du 6 octobre que le changement d'heure aura lieu, mais nous avons tout lieu de craindre qu'on ne revienne parement et simplement à l'heure d'avant l'échéance de régler nos horloges sur l'heure de notre méridien.

Nouvelles de partout

Le général Lyautey n'avait pas tort. Nous lisons dans l'Intransigeant : « L'affaire Duval vient de nous montrer les intelligences que l'ennemi savait en-

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port) Bureau : 22, rue Es-Sadikia Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires 7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

[Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés] Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde. Dépôts à vue : 2 0/0 Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie. Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France Agences à SOUSSE et à BIZERTE PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans. Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus VACUUM MOBILOIL Marque "GARGOYLE" Maison A. MODIGLIANI Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie : 5, Rue Saint-Charles = TUNIS Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000 Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ Principales Opérations Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie. Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET TUNIS — Rue de Russie — TUNIS Liqueurs de Marques Eaux Minérales, etc. LIVRAISON A DOMICILE

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée AGENCE DE TUNIS Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS Liqueurs de premier choix — Vins en gros : Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI Récompensés à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

SYPHILIS GUERISON DEFINITIVE SANS RECUTE POSSIBLE PRISE D'IMPRESSE GIBERT 100 absorbable sans piqure La boîte de 40 comprimés 8 fr. 50 franco contre mandat. (Nous n'expédions pas contre remboursement) Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Audaine, Marseille Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigadoras-lienses - Rateaux - Faucheuses Mac Cormick Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis Maison R. WALLUT & Cie (R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) — Tunis

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE 22, rue de Russie — TUNIS Immeubles de rentes Constructions industrielles et rurales Arrosage — Distribution d'eau PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djaz ra, 2 Léon Bloch Fils Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'École Supér. d'Alger Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Société, Exploitations minières, agricoles, industrielles. Téléphone 553

VÊTEMENTS J. BELL 5, Rue d'Italie, TUNIS